Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 19 avril 2022, le règlement suivant :

- 378-2022 intitulé « ***Modifiant le règlement 60-89-2 règlement de zonage*** ».

  L'objet de ce règlement numéro 378-2022 modifiant le règlement original numéro 60-89-2, intitulé « *Règlement de zonage* », est d'ajuster les normes d'implantation de piscines privées sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace en fonction de la réglementation provinciale à cet effet.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 10 mai 2022

Chantale Dufort dg

Chantale Dufort
Directrice générale

380 rue Principale, St-Didace (Québec) J0K 2G0 Téléphone: **450 835-4184** / Télécopieur: 450 836-0115

courrier électronique: info@saint-didace.com